REÇU EN PREFECTURE
Le 08 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500384-20250327-D2025007300-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Bureau

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER , M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00073
Rapport n°15 - Enseignement Supérieur et Recherche - Soutien du projet de médiation scientifique « Mots = flèches » porté par l'association Nouvelles Formes

Délibération du Bureau du 27 mars 2025
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

15

Enseignement Supérieur et Recherche - Soutien du projet de médiation scientifique « Mots = flèches » porté par l'association Nouvelles Formes

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2025 : 430 800 € Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

L'Association Nouvelles Formes propose la création d'une installation sonore inédite à la croisée de la recherche en Sciences du langage et de l'art, visant à sensibiliser le public au poids des mots et à développer une réflexion critique sur leur usage dans notre environnement numérique. Accessible et immersive, elle s'adresse à tous les publics (scolaires primaires et secondaires, étudiants, grand public, chercheurs...). Le projet « Mots = Flèches » est à la fois une installation artistique et un outil pédagogique qui sera notamment proposé au public dans le cadre du festival « D'autres Formes » (oct. 2025), ainsi que dans plusieurs lieux culturels et scolaires du territoire.
L'association Nouvelles formes sollicite le soutien GBM à hauteur de 5 000 €, il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 4 000 €.

I. L'association Nouvelles Formes

Nouvelles Formes est une association artistique bisontine qui développe des créations innovantes, pluridisciplinaires et interactives, fondées sur des hybridations entre arts et technologies.
Elle rassemble une vingtaine de personnes (indépendants, chercheurs, artistes, étudiants, médiateurs) autour de la volonté d'explorer les frontières artistiques en intégrant des technologies pour créer des expériences immersives, interactives et poétiques, et ainsi rendre l'art accessible tout en stimulant une réflexion critique de tous les publics.
À travers ses œuvres, Nouvelles Formes provoque le dialogue, questionne nos rapports aux médias et à la technologie, et encourage une prise de conscience des défis de notre ère numérique. L'association est membre du Réseau national des arts hybrides et cultures numériques (HACNUM).

Nouvelles Formes organise annuellement le festival « D'Autres Formes » à Besançon dans une dizaine de lieux, avec en moyenne une quarantaine d'artistes par édition et une fréquentation de 7 500 spectateurs en 2024. L'édition 2025 se tiendra du 25 octobre au 02 novembre. Dans le cadre de ce festival, des développeurs informatiques mettent en œuvre des collaborations avec des artistes et des chercheurs locaux en vue de proposer au public des créations inédites. C'est dans cette perspective qu'est proposé le présent projet.

II. Le projet « Mots = flèches »

Ce projet est construit à l'interface des Sciences du langage, de la technologie numérique et de l'art interactif. Il s'appuie sur une installation qui utilise la reconnaissance vocale par IA pour capturer les mots prononcés par les participants, transformant leurs contributions verbales en une expérience sonore multidimensionnelle.
Dès leur entrée dans l'installation, les visiteurs sont invités à prononcer un mot de leur choix. Le mot est capturé, analysé et transformé en une expérience sonore qui se déploie dans l'espace environnant. Le mot prononcé est traité par une technologie de reconnaissance vocale, puis intégré dans une composition sonore où il interagit avec des données préenregistrées, reflétant différentes interprétations et usages dans divers contextes sociaux, médiatiques et politiques. Les visiteurs se déplacent ensuite dans un espace où les mots se manifestent sous forme de paysages sonores diffusés à travers plusieurs canaux. Chaque canal offre une perspective singulière, permettant aux

participants d'explorer la pluralité de sens et les nuances que peut revêtir un seul mot. Les visiteurs sont ainsi plongés dans un monde où le langage devient tangible, où ils peuvent littéralement sentir l'impact de leurs mots.
Cette installation sonore innovante met en lumière la manière dont un même mot peut résonner différemment selon les contextes médiatiques et politiques, révélant la charge idéologique et émotionnelle qu'ils peuvent porter.
« Mots = Flèches » vise à sensibiliser le public à la puissance des mots, à démocratiser l'accès à la linguistique et à l'analyse du discours, des domaines traditionnellement confinés aux cercles universitaires, en les rendant accessibles pour un public plus large.

À l'heure de la diffusion massive de fake-news, et à la croisée de la recherche et de l'art, cette installation inédite vise à sensibiliser le public au poids des mots et à développer une réflexion critique sur leur usage dans notre environnement numérique. Accessible et immersive, elle s'adresse à tous les publics (scolaires primaires et secondaires, étudiants, grand public, chercheurs...) et peut être déclinée dans différents lieux scolaires et culturels). «Mots = Flèches» est à la fois une installation artistique et un outil pédagogique, un espace de réflexion et un catalyseur de dialogue.

Le projet est développé par l'association Nouvelles Formes (Besançon) et le Studio Superbe (Belgique) en partenariat avec un réseau national de chercheurs en Science du langage des laboratoires ELLIADD de l'Université Marie et Louis Pasteur et CEDITEC de l'Université de Paris Est-Créteil.
Ce projet est soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le CNRS, les ministères de l'enseignement supérieur français et belge, le ministère de la Culture avec des diffusions d'ores et déjà envisagées à Besançon, Nantes, Créteil, Bruxelles et Nice en 2025. Une forme mobile de cette installation sera développée pour diffusion dans les lycées de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit d'une attribution exceptionnelle à l'association. Le budget global du projet est de 55 000 €, GBM étant sollicité pour un soutien à hauteur de 5 000 €, il est proposé d'accompagner le projet par une subvention de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association Nouvelles Formes en vue de la mise en œuvre du projet de médiation scientifique « Mots = flèches »,**

- **approuve la convention correspondante jointe en annexe,**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Direction chargée de l'exécution de la convention :
Pôle Développement - Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur et Commerce
Affaire suivie par : Charline BROCHET *Tel : 03 81 61 51 59 / charline.brochet@grandbesancon.fr*

Grand Besançon Métropole	**Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Nouvelles Formes pour la réalisation du projet « Mots = flèches » – 2025**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau en date du 27/03/2025, ci-après désignée **« GBM »,** d'une part**,**

Et

L'Association Nouvelles Formes, dont le siège est situé 3 rue Ronchaux à Besançon, représentée par Monsieur Alexis GABRY, Président, ci-après dénommée **« l'Association »** ou **« le bénéficiaire »** d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention vise à définir les modalités du soutien accordé par GBM au projet « Mots = flèches » mis en œuvre par l'Association Nouvelles Formes en 2025.
Ce projet est construit à l'interface des Sciences du langage, de la technologie numérique et de l'art interactif. Il s'appuie sur une installation qui utilise la reconnaissance vocale par IA pour capturer les mots prononcés par les participants, transformant leurs contributions verbales en une expérience sonore multidimensionnelle. Cette installation sonore innovante met en lumière la manière dont un même mot peut résonner différemment selon les contextes médiatiques et politiques, révélant la charge idéologique et émotionnelle qu'ils peuvent porter.
«Mots = Flèches» vise à sensibiliser le public à la puissance des mots, à démocratiser l'accès à la linguistique et à l'analyse du discours, des domaines traditionnellement confinés aux cercles universitaires, en les rendant accessibles pour un public plus large.

À l'heure de la diffusion massive de fake-news, et à la croisée de la recherche et de l'art, cette installation inédite vise à sensibiliser le public au poids des mots et à développer une réflexion critique sur leur usage dans notre environnement numérique. Accessible et immersive, elle s'adresse à tous les publics (scolaires primaires et secondaires, étudiants, grand public, chercheurs…) et peut être déclinée dans différents lieux scolaires et culturels). «Mots = Flèches» est à la fois une installation artistique et un outil pédagogique, un espace de réflexion et un catalyseur de dialogue.

Le projet est développé par l'association Nouvelles Formes (Besançon, France) et le Studio Superbe (Namur, Belgique) en partenariat avec un réseau national de chercheurs en Science du langage des laboratoires ELLIADD de l'Université Marie et Louis Pasteur et CEDITEC de l'Université de Paris Est-Créteil.

Article 2 : Montant de la subvention

GBM attribue au bénéficiaire **une subvention de 4 000 €.**

Ce montant d'aide ne pourra être réévalué, même si le coût global du projet devait être révisé à la hausse.

Article 3 : Versement de la subvention, suivi et contrôle

Cette subvention forfaitaire sera versée sur le compte du bénéficiaire en une fois après signature de la présente convention par la dernière des parties.

Ce versement unique ne dégagera pas le bénéficiaire de sa responsabilité de fournir, une fois les actions réalisées :

- **un bilan synthétique qualitatif et quantitatif des actions menées dans les 6 mois suivant la date de clôture du projet accompagné de photos valorisant l'action ou les actions conduites sur le territoire de GBM (publics touchés, lieux investis, etc.) ;**
- **un état récapitulatif des dépenses acquittées, daté et signé par le représentant légal de l'établissement.**

Si l'action initialement soutenue à l'article 1 venait à être modifiée, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM par un courrier dument motivé, dans les meilleurs délais.

En outre, le bénéficiaire s'engage :

- à tenir une comptabilité sur laquelle figurent tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des dépenses visées à la présente convention, à savoir :
    - les dépenses effectuées conformément à l'assiette et l'objet de l'aide (factures externes ou documents analytiques internes) ;
    - cette comptabilité, ainsi que les éléments de comptabilité générale s'y rapportant seront, en cas de demande, tenus à la disposition de GBM ou d'un représentant accrédité.
- à se soumettre à tout contrôle technique et financier effectué par les services de GBM ou par tout représentant accrédité par elle, ainsi qu'à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place ;
- à répondre aux demandes d'informations à des fins statistiques ou d'analyse émanant des services de GBM (dans la limite de cinq ans après le terme de la convention).

Article 4 : Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de l'absence de publicité mentionnant le soutien de GBM (art. 6) ou du refus de se soumettre aux contrôles (art. 3), GBM pourra exiger le reversement partiel, ou total, des sommes versées.
En cas d'abandon partiel, ou total, de l'action, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, dès réception du titre de recette émis par le Payeur.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par la dernière des parties et se termine le 31 décembre 2025.
Les dépenses éligibles devront être celles figurant dans le plan de financement prévisionnel et devront être engagées entre le 01 janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Article 6 : Clause de publicité

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par GBM au travers de chaque action et documents d'information, de communication, et de publication réalisés concernant l'action visée à l'article 1 de la présente convention.
Le bénéficiaire s'engage, par ailleurs, à transmettre à GBM l'ensemble des supports de communication produits afin que soient valorisés au mieux les actions financées via ses différents canaux de communication. Ces supports devront antérieurement être dégagés de toute problématiques liées au droit à l'image soulevées par leur potentielle diffusion.

Article 7 : Litiges

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quels qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.
Pour ce faire, la partie la plus diligente saisie l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires originaux

Le à Besançon,

Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole
La Présidente

Madame Anne VIGNOT

Le à Besançon,

Pour l'Association Nouvelles Formes
Le Président,

Monsieur Alexis GABRY